

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2211-2, L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la route, notamment l'article R.417-10,

Vu le Code pénal, notamment l'article R.610-5,

Vu le Règlement de Voirie Communal,

Vu l'arrêté 143/2020 du 16 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane DELAGNEAU, conseiller municipal,

Considérant la demande du service de Gendarmerie "SOLC GGD 91" pour interrompre la circulation des piétons au droit de la Gendarmerie Nationale, 13 avenue du Maréchal Leclerc, afin de permettre la dépose de son antenne radio en toute sécurité, réalisée par l'entreprise :

VERTIKAL LOC sise 10 rue de Seine, 91170 VIRY CHATILLON,

Considérant ce qui précède et afin de maintenir la sécurité de tous les usagers, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation des piétons, avenue du Maréchal Leclerc,

LE LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

de 7 heures à 15 heures

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION DES PIETONS AVENUE DU MARECHAL LECLERC

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Le service de Gendarmerie "SOLC GGD 91" est autorisé à interrompre la circulation des piétons au droit de la caserne de Gendarmerie Nationale, 13 avenue du Maréchal Leclerc, le lundi 8 novembre 2021 de 7 heures à 15 heures, et ce, suivant les articles 2 à 3 inclus.

ARTICLE 2 : Dans la période susvisée à l'article premier, la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé à l'aide de dispositif de sécurité adaptés et mis en place par le service de Gendarmerie "SOLC GGD 91" ou par l'entreprise VERTIKAL LOC.

ARTICLE 3 : La signalisation routière nécessaire à la sécurité des piétons, sera mise en place par le service de Gendarmerie "SOLC GGD 91" ou par l'entreprise VERTIKAL LOC, sous leur entière responsabilité, et ce, 48h avant le début de l'intervention de l'entreprise VERTIKAL LOC, conformément aux règles fixées par l'instruction interministérielle relative à la signalisation temporaire. Elle sera entretenue tout au long de l'exécution de la dépose de l'antenne radio par le service de Gendarmerie "SOLC GGD 91" ou par l'entreprise VERTIKAL LOC.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, inscrit au registre des arrêtés municipaux, transmis par voie électronique à la Préfecture d'Evry. Une ampliation du présent arrêté sera adressée pour son exécution ou son application à :

- Madame le Maire et les agents de la Police Municipale de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale des Services de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale Adjointe en charge de l'Aménagement durable de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PALAISEAU,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de LONGJUMEAU,
- Les entreprises de transports en commun Daniel Meyer-Keolis, RATP et CEAT,
- La Communauté Paris-Saclay,
- Le SIOM de la Vallée de Chevreuse,
- L'entreprise VERTIKAL LOC.
- Le service de Gendarmerie "SOLC GGD 91".

Fait à Longjumeau,

le - 4 NOV. 2021

Stéphane DELAGNEAU

* Conseiller municipal
délégué à l'Espace
public et aux Travaux en
entreprise du
patrimoine bâti

Affiché et publié du - 4 NOV. 2021

Au 05/10/2022

Certifié exécutoire le - 4 NOV. 2021



Acte à classer**A422-21****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-11-04T14-24-23.01 (MI233428157)

Identifiant unique de l'acte : 091-219103454-20211104-A422-21-AR (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : réglementation temporaire de la circulation des piétons
avenue du Maréchal Leclerc le lundi 8 novembre 2021
de 7h à 15h
Date de décision : 04/11/2021

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. VoirieActe : A422-21.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/11/21 à 14:24

Par CHIES GLADIS

Transmis

Date 04/11/21 à 14:24

Par CHIES GLADIS

Accusé de réception

Date 04/11/21 à 14:33